



Spécifications des Championnats d'Europe de Pétanque 2024-25

Confédération Européenne de Pétanque
Boulodrome national FLBP, 184, Chemin Rouge, L-4480 Belvaux, LUXEMBOURG

www.cep-petanque.com



SOMMAIRE

LES CHAMPIONNATS D'EUROPE	5
Droits de Propriété	5
Fréquence	5
ORGANISATION	6
Générale	6
Site et Terrain des Championnats	6
Tir de Précision	7
Drapeaux de la CEP et des Nations	7
Table de Marque	8
Publicité et Partenaires	8
Sécurité	8
Parking	8
Contrôle Antidopage	8
Services d'Urgence	8
Arbitres	9
Jury	9
ENREGISTREMENT	10
Badges d'Identification	10
Transport/Navettes	11
Hébergement	11
Repas	11
Programme	12
CHAMPIONNAT	13
Tirage au sort	13
Moniteur/écran et panneau d'affichage	13
Table de Marque	13
Sonorisation	13
Médias	13
Tickets	14
CÉRÉMONIES OFFICIELLES	15
Présentation des Nations/Cérémonie d'Ouverture	15
Remise des Médailles	15
Repas des Présidents	15
Banquet de clôture ou dîner de gala	16
Partenariats	16
TÉLÉVISION	17

ANNEXE 1 _____ **18**

Protocoles	18
Protocole pour la Présentation des Finales	18
Protocole de la Remise des Médailles	19

ANNEXE 2 _____ **20**

Serments des Joueurs et Officiels	20
Serment des Joueurs	20
Serment des Arbitres	20



LES CHAMPIONNATS D'EUROPE

Tous les championnats d'Europe doivent être organisés et se dérouler conformément à nos Statuts, au Règlement des Championnats et aux présentes Spécifications. Celles-ci régissent, entre autres, tout ce qui concerne la durée, la procédure de candidature, le programme, les cérémonies, la désignation de la Fédération Hôte et du site, ainsi que l'Organisation Générale du championnat.

La Fédération membre qui s'est vu accorder le droit d'organiser le Championnat doit s'assurer que le site est conforme aux obligations prévues par le Règlement des Championnats et par les spécifications.

La Fédération hôte doit nommer, en consultation avec le Comité Directeur de la CEP ou sa Commission Technique, un Comité d'Organisation qui prendra la responsabilité de l'organisation du championnat.

L'autorité de dernier recours concernant le championnat d'Europe incombe au Comité Directeur de la CEP.

Droits de Propriété

Tous les championnats d'Europe sont la propriété exclusive de la CEP, qui est propriétaire de tous les droits et données y relatives. Le Comité Directeur de la CEP a le droit exclusif de transférer, vendre et/ou céder totalement ou partiellement les droits de marketing et de télévision et de médias de la CEP pour un Championnat d'Europe.

Fréquence

Le Comité Directeur de la CEP veillera à l'organisation des Championnats d'Europe suivants :

Dans les années paires ;

- Le Championnat d'Europe de Triplettes : Juniors - Garçons et Filles
- Le Championnat d'Europe de Triplettes : Féminin

Dans les années paires, au même moment et au même endroit ;

- Le championnat d'Europe en tête-à-tête : Masculin et féminin
- Le championnat d'Europe de doublettes : Masculin et féminin
- Le championnat d'Europe de doublettes : Mixte

Dans les années impaires ;

- Le Championnat d'Europe de Triplettes : Vétérans
- Le Championnat d'Europe de Triplettes : Masculin

Chaque année ;

- Le Championnat d'Europe de Triplettes : Espoirs, Masculin et Féminin

Le Comité Directeur peut organiser un « Championnat d'Europe de Tir de Précision » à l'occasion de chacun des Championnats d'Europe ou de l'un d'entre eux.

La Fédération Hôte peut choisir les dates pour ces championnats sous réserve de l'approbation du Comité Directeur de la CEP.

ORGANISATION

Générale

Le Comité Directeur de la CEP confiera l'organisation à une fédération membre, mais restera entièrement responsable de la supervision, du déroulement général et des résultats des championnats.

La fédération hôte doit remplir et signer un exemplaire des présentes spécifications, ainsi que toute expérience antérieure en matière d'organisation d'un championnat, et le renvoyer pour examen par le Comité directeur de la CEP.

Le Comité Directeur de la CEP peut envoyer un ou plusieurs membres du Comité ou de sa Commission Technique pour examiner le site proposé et l'hébergement.

Le Comité Directeur de la CEP ne recevra aucun soutien financier de la Fédération Hôte, mais toutes les subventions, les dons et les recettes (entrées, programmes, buvettes, etc.) restent la propriété de la Fédération Hôte, à l'exception de tout ce qui est spécifiquement assigné à la CEP.

Même si une fédération hôte n'est pas directement l'organisateur d'un championnat d'Europe, elle n'en assume pas moins la pleine responsabilité de la conformité avec les exigences des Spécifications et elle collabore avec le Comité Directeur de la CEP.

La Fédération hôte, après avoir pris toutes les mesures préparatoires nécessaires pour le championnat, doit présenter au Comité Directeur de la CEP, un programme détaillé conforme aux instructions données par le Comité Directeur de la CEP.

Aucun autre concours ne peut être organisé sur le site durant le championnat.

Lorsque les responsabilités du comité d'organisation ont été affectées, la fédération hôte informera le Comité Directeur de la CEP des éléments suivants:

- Le nom et les coordonnées du Président du Comité d'Organisation,
- Le nom et coordonnées du Secrétaire du Comité d'Organisation,
- Les noms des autres membres du comité organisateur,
- L'adresse du site internet du "Championnat", lors de la publication.

La fédération hôte, par l'intermédiaire du bureau de la CEP, informera les fédérations participantes de l'endroit exact, du programme (suivant un modèle fourni par la commission technique de la CEP) et toutes les informations hôtelières (y compris les chambres et repas), au moins quatre mois à l'avance afin de leur permettre de prendre leurs dispositions de voyage.

Site et Terrain des Championnats

Tous les championnats d'Europe seront joués à l'intérieur sauf accord contraire du Comité Directeur de la CEP.

Le site et le terrain sur lequel doit se dérouler un Championnat d'Europe doivent être approuvés par le Comité Directeur ou la Commission Technique de la CEP.

Les terrains doivent être suffisamment éclairés (300 lux au sol et 1000 lux pour ceux qui seront utilisés pour le tournage ou la télédiffusion).

La Fédération Hôte doit fournir à proximité du site, l'équipement, le matériel et le personnel nécessaires pour modifier la nature du terrain et ou d'en assurer l'entretien. Il doit aussi y avoir un espace approprié pour les spectateurs afin qu'ils puissent suivre les matchs.

Le nombre de terrains de jeu à prévoir, doit être au moins égal à la moitié du nombre d'équipes engagées.

Il est strictement interdit aux spectateurs d'accéder à l'aire de jeu, et celle-ci doit être entourée de barrières qui doivent être placées à au moins 1 m de la ligne extérieure de l'aire de jeu.

Les terrains de jeu doivent être délimités par des ficelles, dont la grosseur ne doit pas influencer sur le déroulement du jeu. Chaque terrain aura comme dimensions 15m de long x 4m de large, sauf accord contraire donné par le Comité Directeur de la CEP.

La Fédération Hôte ne doit pas mettre les terrains bout en bout (face à face). Dans le cas où il y aurait plusieurs séries de terrains, il sera nécessaire de prévoir un espace suffisant pour circuler entre eux.

À une extrémité de chaque terrain, la Fédération Hôte doit fournir un marquoir et deux chaises par équipe, spécifiquement réservées pour le coach et un joueur, situées de part et d'autre du marquoir.

La Fédération Hôte doit fournir de l'eau potable gratuite à tous les participants pendant la durée des matchs.

Tir de Précision

Il sera nécessaire d'avoir un minimum de deux « pas de tir » pour le championnat de Tir de Précision, ; le nombre réel sera déterminé par le Comité Directeur ou la Commission Technique de la CEP.

Chaque pas de tir doit comprendre (conformément au règlement du Tir de Précision de la FIPJP) :

- Un cercle cible et des cercles de lancer,
- 1 boule blanche et 2 boules noires, toutes de diamètre 74mm, d'un poids de 700 gr et lisses,
- 1 but, de préférence de couleur bleue,
- Une table avec deux chaises et stylos,
- Un panneau d'affichage des scores.

L'installation des pas de tir sera déterminée sur site avec la délégation de la CEP.

Drapeaux de la CEP et des Nations

Le drapeau de la CEP sera placé en première position avec le drapeau national de la Fédération hôte, puis les drapeaux des Nations participantes, qui seront placés dans l'ordre alphabétique.

En plus du drapeau de la CEP, la fédération hôte doit prendre des dispositions pour avoir une bannière portant l'inscription : «Nième Championnat d'Europe» (le titre complet sera fourni par la CEP).

Table de Marque

La Fédération Hôte doit prévoir une table de marque, dont l'emplacement sera décidé sur place avec la délégation de la CEP.

Tous les matériels nécessaires : panneaux d'affichage, sonorisation et micros, imprimante, papier, encre, connexion Internet etc., doivent aussi être fournis.

Publicité et Partenaires

La Fédération Hôte aura la tâche d'installer les bannières des partenaires de la CEP et celles de ses propres partenaires, qui ne sont pas concurrents de ceux de la CEP.

Le choix des partenaires de la Fédération Hôte devra avoir reçu l'approbation de la CEP. Dans le cas de télédiffusion, toutes les bannières qui entoureront le carré d'honneur devront respecter les spécifications relatives à la production d'images télévisées.

La publicité autour de l'aire de jeu est autorisée, sous réserve des règles et règlements en vigueur avec la fédération hôte, ils doivent également se conformer à tout accord de parrainage mis en place au moment avec la CEP.

Sécurité

La Fédération Hôte doit veiller à ce que le site et les parkings soient sécurisés et surveillés jour et nuit par des services de sécurité appropriés pendant toute la durée des championnats.

Parking

Suffisamment de places de stationnement devront être prévues pour les spectateurs.

Un parking «officiel» doit être prévu à proximité du site pour une voiture par équipe ainsi que pour les voitures des officiels tels que le Président de la CEP, le Secrétaire, le Trésorier, l'équipe de la table de marque, les arbitres, le Comité d'organisation et les éventuels invités officiels.

Contrôle Antidopage

La Fédération Hôte doit mettre à disposition un local approprié réservé aux contrôles antidopage et aux contrôles d'alcoolémie des joueurs et des coaches. La Fédération Hôte a la responsabilité de prendre contact avec ses autorités nationales ou agence nationale chargée de la lutte contre le dopage dans le sport et d'organiser leur participation.

La Commission Médicale de la CEP informera la Fédération Hôte et le Comité Directeur de la CEP sur toutes les procédures et règles à respecter.

Services d'Urgence

Un poste de secours doit être installé à proximité des terrains pendant toute la durée du championnat. Une demande peut être faite à un organisme spécialisé ; il sera également nécessaire de mettre en place un mécanisme pour s'assurer que les services d'urgence nécessaires, médecins, ambulances, etc., puissent être sur place dans les plus brefs délais en cas de besoin.

Arbitres

La CEP, en accord avec la Fédération Hôte, désignera au moins un arbitre Européen et/ou International pour le championnat.

La Fédération Hôte peut désigner deux ou plusieurs arbitres Nationaux pour aider l'arbitre qui aura été désigné par la CEP.

L'arbitre du championnat est responsable de l'application du « Règlement Officiels pour le sport de Pétanque » fixé par la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal (FIPJP) et des variations prévues dans le Règlement des Championnats de la CEP.

Jury

La délégation de la CEP désignera un jury conformément au Règlement des Championnats.



ENREGISTREMENT

L'enregistrement des délégations doit être organisé la veille du Championnat d'Europe, de préférence sur le site ou à l'hôtel qui accueillera le plus grand nombre de délégations.

Le Trésorier de la CEP s'assurera que chaque fédération participante a réglé ses cotisations.

La délégation de la CEP devra :

- Recevoir et vérifier les licences des joueurs et du coach de chaque équipe, ou les documents équivalents conformément aux règlements de la fédération concernée. Noter toute modification par rapport aux noms transmis au préalable.
- Noter le nom du joueur qui participera au Championnat d'Europe de Tir de précision.

Le passeport ou autre document, prouvant l'identité, la nationalité et l'admissibilité de chaque joueur et coach, peut être demandé.

La Fédération Hôte devra informer chaque délégation des horaires des navettes/transports, leur fournir un numéro de téléphone de contact et distribuer, le cas échéant, des tickets-repas et les billets du banquet de clôture.

Un sac souvenir sera fourni à chaque équipe qui comprendra au moins :

- Un badge indiquant la qualité de chef de délégation, d'entraîneur ou de joueur,
- Un programme du championnat pour chaque membre de la délégation,
- Un plan de la ville hôte,
- Les informations fournies par la CEP,
- Les éventuels gadgets ou publicités de partenaires/sponsors.

La table d'inscription sera équipée d'une imprimante, d'une connexion Internet et d'un équipement nécessaire pour confectionner des badges si nécessaire.

Les toilettes devront être situées à proximité et maintenues dans un état propre et opérationnel. Il est conseillé de prévoir un espace boissons, ou pourvu de simples rafraîchissements, à proximité de la zone d'enregistrement.

Badges d'Identification

Tous les participants à un Championnat d'Europe seront tenus de porter un badge et/ou un bracelet indiquant le niveau d'accès qu'ils ont. Chaque badge doit indiquer le nom, prénom, fonction et fédération du titulaire.

Il doit y avoir au moins les types de badges suivants :

- La délégation de la CEP, responsables de la table de marque, arbitres : tous accès,
- Les chefs de délégation : accès tribune officielle et espace VIP,
- Joueurs, coaches et délégués : accès au terrain,
- Journalistes et photographes accrédités : accès au terrain et espace Presse,
- VIP : accès tribune officielle et salon VIP,
- Membres du comité organisateur : accès défini suivant la fonction.

Les anciens membres du Comité Directeur de la CEP, les arbitres et candidats à l'examen d'arbitre européen doivent recevoir l'accès gratuit au site du championnat.

Transport/Navettes

Au choix de la Fédération Hôte, un service de navette peut être mis en place pour transporter les délégations de l'aéroport et/ou de la gare ou gare routière jusqu'à la zone d'inscription et ensuite jusqu'à leurs différents lieux d'hébergement.

La Fédération Hôte devra assurer le transport des délégations et officiels depuis les lieux d'hébergement vers le site du championnat si celui-ci est éloigné.

Les délégations qui n'auront pas fait le choix du forfait offert par l'organisateur devront prendre leurs propres dispositions.

Hébergement

Toutes les fédérations participantes et leurs accompagnateurs sont responsables de leurs propres frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture.

Cependant, la fédération hôte doit veiller à ce que les frais d'hôtel et de repas ne soient pas excessifs, tout en essayant de donner la préférence aux réservations de groupe.

La Fédération Hôte doit être prête à aider à l'organisation de l'hébergement pour les équipes participantes et les supporters.

La Fédération Hôte est responsable de l'hébergement et repas pour :

- Le Président de la CEP (ou son représentant) et deux (max) autres membres du Comité Directeur de la CEP,
- Le Président de la FIPJP (s'il est présent),
- Les Arbitres de la Fédération Hôte.

Repas

La Fédération Hôte prendra en charge les repas des officiels mentionnés ci-dessus à partir de la date de leur arrivée jusqu'à leur départ, le lundi matin.

Un service de repas devra être mis en place par la Fédération Hôte, situé à proximité des terrains et avec les installations et le personnel nécessaires.

Chaque repas doit être servi pendant une durée suffisante pour permettre à toutes les délégations de le prendre, en particulier pour que les matchs puissent se dérouler sans interruption.

Le choix proposé devra répondre aux besoins de toutes les délégations, notamment en proposant des plats différents à des personnes qui ne consomment pas certains plats pour des raisons religieuses ou autres.

L'eau sera offerte sur table en quantité suffisante, mais la Fédération Hôte peut vendre d'autres boissons dans le respect des lois et règlements du pays.

Programme

La Fédération Hôte est tenue de concevoir un programme pour l'événement, qui comprendra au moins :

- Le nom des officiels et des arbitres.
- La composition des équipes, si possible avec les photos individuelles.
- La composition du Comité d'organisation.
- Les horaires du Championnat.
- Les photos et messages de personnalités telles que le Président de la CEP, le Président de la Fédération Hôte, le Maire de la ville.



CHAMPIONNAT

Tirage au sort

Le tirage au sort se fera avant le début du championnat et en présence des délégués des équipes. Il peut être effectué manuellement ou par ordinateur, mais le résultat du tirage doit être affiché et une version imprimée doit être mise à la disposition des équipes.

Le tirage peut être organisé la veille du championnat ou à la fin d'une cérémonie d'ouverture.

Moniteur/écran et panneau d'affichage

Un moniteur ou un écran et un tableau d'affichage, accessible aux délégations et au public, devra être installé pour l'annonce des matches, des résultats, des classements intermédiaires, et, en général, de toutes les informations relatives au déroulement du championnat.

Table de Marque

La Table de Marque sera installée dans un endroit où l'accès peut être limité aux délégués des équipes.

Elle sera occupée par la délégation de la CEP, et avec la collaboration de la Fédération Hôte, un nombre suffisant de personnes pour la publication d'informations aux équipes et à la presse, et pour la distribution des feuilles de match et des pancartes avec le nom et/ou le drapeau de chaque nation.

Les annonces seront faites en français et en anglais, et, si un traducteur est mis à la disposition des responsables de la table de marque, dans la langue du pays.

La gestion informatique de la compétition sera assurée par la CEP. Une imprimante et un photocopieur doivent être mis à la disposition de la table de marque, pour la reproduction des résultats.

Une alimentation électrique équipée de prises multiples, pour connecter un nombre de dispositifs, doit être installée, ainsi qu'un accès permanent à l'Internet.

La Fédération Hôte fournira à la table de marque le matériel nécessaire : tables et chaises, le matériel de bureau tels que ramettes de papier, enveloppes, stylos, ciseaux, rouleaux de scotch et agrafeuse.

Un appareil de contrôle des boules devra aussi être mis à la disposition de la table de marque pour la durée du championnat.

Sonorisation

Une sonorisation d'une puissance suffisante capable de couvrir toutes les aires du championnat, les buvettes et espaces de détente, avec deux micros (dont un sans fil) sera installée à la table de marque.

Médias

Un espace réservé aux médias doit être disponible à proximité du terrain comprenant tables, chaises, et prises de courant et connexion internet.

Tickets

La Fédération Hôte est responsable de fournir des forfaits d'entrée pour l'ensemble du championnat et, le cas échéant, des billets d'entrée par jour de compétition, de même que le personnel nécessaire pour la vente et le contrôle à l'entrée du site.

Si cette action est déléguée à un organisme privé ou s'il est prévu de la faire exercer de manière indépendante, la Fédération Hôte doit inclure cette disposition dans le contrat correspondant.

La Fédération Hôte peut choisir un ou plusieurs partenaires pour figurer sur les billets, à condition qu'ils ne sont pas concurrents des partenaires de la CEP, et dans tous les cas avec l'accord de la CEP.



CEREMONIES OFFICIELLES

Présentation des Nations/ Cérémonie d'Ouverture

Les équipes défilent par ordre alphabétique (anglais) derrière un panneau portant le nom de leur pays et leur drapeau, porté par leur chef de délégation. Elles sont annoncées par un speaker et vont ensuite s'aligner sur le terrain pour être présentées aux spectateurs et aux autorités présentes.

Après les discours des officiels, à commencer par le président de la CEP ou de l'association hôte, un joueur et un arbitre sont appelés successivement à la tribune pour prêter le serment des joueurs et le serment des arbitres, en français et en anglais et, le cas échéant, dans la langue du pays hôte. Ces serments sont inclus dans l'annexe.

Le Président de la CEP ou une haute autorité politique ou sportive du pays hôte, choisie par lui, déclarera alors les Championnats ouverts, suivi de l'interprétation de l'hymne national du pays hôte. Les équipes quitteront ensuite leur place dans l'ordre et, si la fédération hôte a prévu de conclure la cérémonie d'ouverture par un spectacle, elles seront rassemblées dans un espace qui leur est réservé.

Remise des Médailles

La cérémonie de remise des médailles comprend la remise des médailles suivantes :

- OR pour les gagnants et un maillot de Champion d'Europe pour chaque joueur,
- ARGENT pour les finalistes,
- BRONZE pour les deux demi-finalistes.

La même formule s'appliquera pour les finalistes de la Coupe des Nations et le Championnat de Tir de Précision.

La Fédération Hôte doit fournir le personnel pour mettre en place le podium et, éventuellement, des barrières de sécurité. Le podium ne doit pas être accessible à des personnes autres que les joueurs et officiels. Il doit y avoir un grand espace libre devant le podium pour permettre aux spectateurs et aux photographes de se tenir à distance.

Le podium doit comporter trois niveaux, pour les médaillés de bronze la plateforme doit être de taille suffisante pour accueillir deux équipes.

À proximité du podium il doit y avoir quatre mâts de drapeau ou tout autre dispositif qui permet la levée des quatre drapeaux nationaux des médaillés.

Un microphone sans fil doit être mis à la disposition du speaker et la Fédération Hôte aura préparé l'hymne national des champions. L'hymne national devra être joué pendant la levée du drapeau.

La CEP peut fournir les hymnes nationaux de tous les participants mais il est recommandé d'avoir un CD de ces hymnes en guise de réserve.

Repas des Présidents

Ce repas destiné aux Présidents ou chefs de délégation des fédérations, ainsi qu'aux membres de la délégation de la CEP, et aux arbitres n'est pas obligatoire. Toutefois, il peut permettre l'échange de cadeaux entre la Fédération Hôte et les fédérations participantes, afin de ne pas surcharger la soirée du banquet

de clôture ou dîner de gala.

S'il a lieu, le repas des présidents devrait avoir lieu le soir et, si possible, pendant une pause entre les matchs.

Banquet de clôture ou dîner de gala

Il sera ouvert par les discours des personnalités, le Président de la CEP intervenant en dernier, puis, avant le repas, par la présentation de récompenses aux meilleures équipes. La Fédération Hôte doit fournir au moins :

Pour le championnat de Tir de Précision :

- Une coupe pour chaque finaliste et une coupe pour sa fédération,
- Une coupe pour chaque joueur demi-finaliste.

Pour les équipes du championnat d'Europe :

- Une coupe pour chaque joueur finaliste, une coupe pour chaque coach et une coupe pour chaque fédération.
- Une coupe pour chaque joueur demi-finaliste, une coupe pour chaque coach et une coupe pour chaque fédération.

Pour la Coupe des Nations :

- Une coupe pour chaque joueur finaliste, une coupe pour chaque coach et une coupe pour chaque fédération.
- Une coupe pour chaque joueur demi-finaliste, une coupe pour chaque coach et une coupe pour chaque fédération.

Pour le repas qui suivra sont invités :

- Les membres du Comité Directeur de la CEP, le Délégué Technique et le Médecin de la CEP, les arbitres et les responsables de la table de marque,
- Des invités d'honneur peuvent être conviés à l'initiative de la Fédération Hôte et, éventuellement, sur la proposition du Président de la CEP.

Partenariats

Les partenaires de la CEP sont prioritaires à tous les championnats d'Europe. Aucune bannière, publicité dans les programmes, ou sur le site de la compétition, ni aucun stand ne peut être accordé aux concurrents des partenaires de la CEP.

La Fédération Hôte du championnat d'Europe doit présenter à la CEP la liste d'annonceurs pour accord, avant la publication de tout matériel en rapport avec le Championnat d'Europe.

Un emplacement peut être requis pour l'installation d'un stand de la CEP.

La Fédération Hôte peut négocier l'installation d'autres stands, mais ils devront toujours obtenir l'approbation de la CEP.

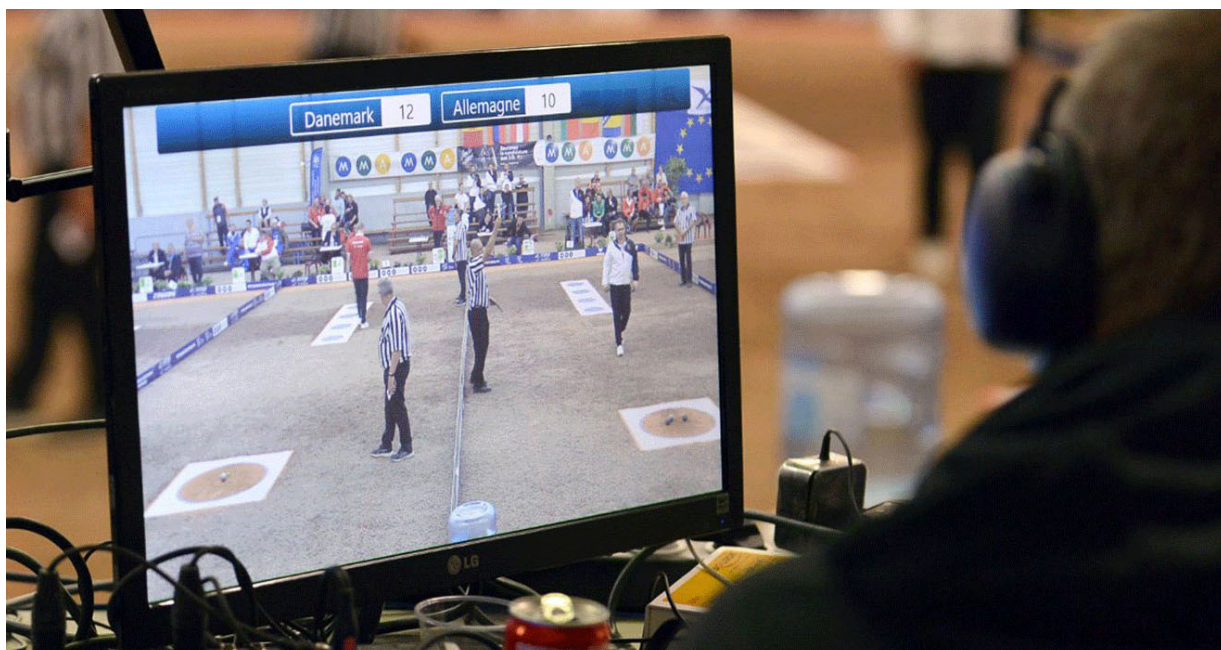
Pour les fabricants de boules, la Fédération Hôte ne pourra pas conclure des accords avec des partenaires actuels de la CEP à l'exclusion de tout autre. Cependant, elle pourra négocier avec chacun d'entre eux, des clauses spécifiques pour les différents échanges de prestation, y compris l'installation d'un stand, qui sera obligatoire si elle est prévue dans l'accord entre le fabricant et la CEP.

TELEVISION

La CEP peut confier par contrat, la gestion de ses droits d'images de tournage et de photographie, à une société de communication ou à la Fédération Hôte. Seule cette organisation sera autorisée à effectuer ou réaliser le tournage de parties par quelque moyen que ce soit, y compris électronique, lors d'un championnat d'Europe, ainsi que de gérer les droits correspondants pour tous les pays du monde, à l'exception du pays organisateur pour lequel cet accès est libre, y compris pour les images prises au nom de la CEP.

La Fédération Hôte a l'obligation et le devoir de produire des images pour une diffusion télévisée. Pour cela, la Fédération Hôte a la liberté de contracter la chaîne de télévision de son choix.

Remarque : Les dispositions des présentes spécifications peuvent être modifiées à tout moment par le Comité Directeur de la CEP afin de tenir compte de certains développements ou de circonstances particulières.



ANNEXE 1:

Protocoles

La Fédération Hôte doit respecter le protocole suivant pour la présentation des équipes finalistes, et pour la cérémonie de remise des médailles.

Protocole pour la Présentation des Finales

Les équipes (joueurs, coach, chef de la délégation), et les arbitres sont alignés à un endroit choisi pour défiler au signal donné.

Le speaker : Mesdames et Messieurs, La Confédération Européenne de Pétanque et la Fédération NOM DE LA FÉDÉRATION ont le plaisir de vous présenter les équipes finalistes du Championnat d'Europe - TITRE - ANNÉE.

Cette finale opposera les équipes de NOM DE LA FÉDÉRATION et NOM DE LA FEDERATION

Représentant NOM DE LA FEDERATION

1. Nom du joueur

2. Nom du joueur

3. Nom du joueur

4. Nom du joueur

Coach. Nom du coach

Chef de Delegation. Nom du chef de la délégation

Représentant NOM DE LA FEDERATION

1. Nom du joueur

2. Nom du joueur

3. Nom du joueur

4. Nom du joueur

Coach. Nom du coach

Chef de Delegation. Nom du chef de la délégation

Les arbitres pour cette finale sont

1. Nom de l'arbitre

2. Nom de l'arbitre

Le Président de la CEP NOM DU PRÉSIDENT et LISTE DE VIPS féliciteront les équipes.

Le but de la finale sera jeté par : NOM

Protocole de la Remise des Médailles

Les drapeaux des médaillés sont préparés dans l'ordre requis sur les mâts.

Les joueurs et eux seuls sont alignés dans l'ordre suivant : les deux équipes troisièmes (demi-finalistes), les Finalistes, les Champions.

Ils sont précédés (si possible) par 3 ou 4 jeunes gens portant les médailles sur des coussins ou autres moyens de présentation et sont suivis par les personnalités qui remettront les médailles.

Avec une musique de fond, la procession commence à suivre un parcours qui doit avoir été précisé à tous les participants à l'avance..

Le Speaker commence... Mesdames et messieurs, nous allons maintenant présenter la cérémonie de remise des médailles pour le Championnat d'Europe - TITRE - de la Confédération Européenne de Pétanque..

Les joueurs sont alignés derrière le podium correspondant à leur place.

Les porteurs des médailles sont placés sur le côté du podium à côté du speaker.

Les personnalités chargées de la remise des médaille restent au bord du podium.

Les médailles de BRONZE seront remises aux joueurs par - NOM.

Les médaillés de bronze montent sur le podium à l'appel de leur nom. Les médailles sont remises.

Les médailles d'ARGENT seront remises aux joueurs par- NOM.

Les médaillés d'argent montent sur le podium à l'appel de leur nom. Les médailles sont remises.

Les médailles d'OR seront remises aux joueurs par - NOM.

Les médaillés d'Or montent sur le podium à l'appel de leur nom. Les médailles sont remises.

Les participants à la présentation et médaillés restent en position pour une photo de groupe.

Les participants à la présentation s'en vont pour laisser les médaillés pour une photo de groupe.

Les médaillés d'Argent et Bronze s'en vont pour laisser les médaillés d'Or en position pour la photo.



ANNEXE 2

Serments des Joueurs et Officiels

Sera présenté en français et en anglais, et si nécessaire dans la langue du pays organisateur par des personnes sélectionnées par la CEP.

Serment des Joueurs

Au nom de tous les compétiteurs, je promets que nous prendrons part à ce Championnat d'Europe de Pétanque, en respectant et suivant les règles qui les régissent, en nous engageant pour un sport sans dopage et sans drogue, dans un esprit de sportivité, pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes.

Serment des Arbitres

Au nom de tous les arbitres et responsables de l'organisation, je promets que nous accomplirons notre tâche au cours de ce Championnat d'Europe de Pétanque en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité.

Notes



CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DE PÉTANQUE
Boulodrome national FLBP, 184, chemin Rouge, L-4480 Belvaux, LUXEMBOURG

Copyright © 2020 Confédération Européenne de Pétanque
Tous droits réservés.